

PROCEDURE POUR LA CLASSE RELAIS

1. L'équipe pédagogique et éducative met en place des mesures internes pour remédier aux difficultés de l'élève et à son manque de motivation en s'appuyant notamment sur l'expertise des membres du GPDS, cellule de veille...

2. Si la situation demeure malgré tout problématique, le chef d'établissement fait le point sur la situation de l'élève avec sa famille et l'équipe éducative, et prend l'attache du coordonnateur de la classe relais.

3. Le chef d'établissement désigne un tuteur référent (souvent le professeur principal), en informant l'élève et la famille.

4. Après présentation du dispositif (le cas échéant par le coordonnateur), accord de la famille et consentement de l'élève, le collège constitue un dossier qui sera présenté à la commission départementale d'admission.

Pendant la session : les élèves admis temporairement en classe relais restent inscrits dans leur collège d'origine. Ils fréquentent en alternance leur collège et la classe relais afin de favoriser la continuité des apprentissages, de conserver un lien avec leurs camarades et de permettre l'aide éducative et pédagogique.

Après la session : les élèves retrouvent un emploi du temps complet au collège selon des modalités préparées en amont pour consolider les acquis de la prise en charge.

Dates des sessions :

Session n° 1 : du 15/09/2025 au 21/11/2025

Commission d'admission : 08/09/2025

Session n°2 : du 12/01/2026 au 20/03/2026

Commission d'admission : 05/01/2026

Session n°3 : 04/05/2026 au 26/06/2026

Commission d'admission : 27/04/2026

PROCEDURE POUR LE RESEAU RELAIS

Les demandes de prise en charge par les coordonnatrices du réseau-relais sont réalisées tout au long de l'année scolaire.

Les coordonnatrices peuvent être sollicitées par les établissements scolaires, des partenaires ou les familles.



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Drôme

Centre Administratif Brunet
Place Louis le Cardonnel
BP 1011 - 26015 Valence Cedex
☎ : 04 75 82 35 59



**Direction territoriale
protection judiciaire de la jeunesse
Drôme-Ardèche**
50, rue Denis Papin
26000 VALENCE
☎ : 04 75 56 87 46



LE DÉPARTEMENT

**Conseil départemental
Direction
des solidarités**

13 Avenue Maurice Faure
BP 81132
26011 Valence CEDEX
☎ : 04 75 79 70 07

Le dispositif relais de la Drôme.



Les dispositifs relais participent à la lutte contre la marginalisation scolaire et sociale. Ils trouvent ainsi toute leur place au sein de la politique de prévention du décrochage scolaire et de la lutte contre l'absentéisme, en favorisant la persévérance scolaire.

COMPOSITION DU DISPOSITIF

LA CLASSE RELAIS

Profil des élèves : Un fort taux d'absentéisme, des incidents de vie scolaire à répétition, un comportement incompatible avec le fonctionnement normal d'une classe, des mesures éducatives et pédagogiques souvent inopérantes...

Equipe éducative : un coordonnateur-enseignant de la classe, des enseignants intervenants, un assistant d'éducation et un éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Organisation : les élèves sont accompagnés dans leurs apprentissages en français, mathématiques et anglais, en liaison étroite avec leurs enseignants.
L'enseignant de la classe relais travaille la méthodologie, la confiance en soi, le rapport aux règles, le projet personnel et professionnel, l'acquisition de compétences, le rapport aux apprentissages en lien avec la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
L'élève est accueilli en alternance entre la classe relais et sa classe selon un emploi du temps défini en commun.
A la fin de la prise en charge par la classe relais, le PPRE, le cas échéant un PAP, est renouvelé.

Coordonnateur classe relais :

Rémy CRISMAN - ☎ : 06 80 87 55 60

ce.dsden26-classe-relais@ac-grenoble.fr

Ets. support : Collège Paul VALÉRY
69 rue Marcelin BERTHELOT
26 000 VALENCE

Principale : Mme AJALBERT

☎ : 04 75 78 12 57

RESEAU RELAIS

Quel public ? Pour des élèves en situation de déscolarisation

Equipe éducative :

Trois coordonnatrices-enseignantes itinérantes assurent un suivi individuel des élèves en lien avec les équipes des collèges d'origine ou un suivi des élèves totalement déscolarisés.

Organisation :

Suivi individuel des élèves en situation de rupture scolaire dans les établissements.

Accompagnement des familles dans les difficultés liées à la scolarité de leur enfant.

Aide et conseils aux équipes des collèges d'origine de l'élève.

Travail de rescolarisation des jeunes déscolarisés conduit avec différents partenaires de l'Education Nationale : PJJ, Conseil Départemental, services de santé, structures autorisées Protection de l'Enfance.

Réseau relais NORD DROME :

Auréli GONTIER - ☎ : 06 82 97 64 48

ce.dsden26-reseau-relais-nord@ac-grenoble.fr

Ets. support : Cité scolaire

A. TRIBOULET

59-61 av. Gambetta

26 100 ROMANS s/ISERE

Proviseur : M. CHOTARD

☎ : 04 75 72 82 20

Réseau relais DROME CENTRE :

Audrey FAYARD ☎ : 06 87 69 07 53

ce.dsden26-reseau-relais-centre@ac-grenoble.fr

Ets. support : Collège Marcel PAGNOL

75 rue Becquerel

26 000 VALENCE

Principale : Mme NARCISSE

☎ : 04 75 82 43 90

Réseau relais DROME SUD :

Cécile MABBOUX ☎ : 06 89 99 15 78

ce.dsden26-reseau-relais-sud@ac-grenoble.fr

Ets. support : Cité scolaire Alain BORNE

BP 339

26 216 MONTELMAR CEDEX

Provisure : Mme OLMOS

☎ : 04 75 92 34 34